

N° 412

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Enregistré à la Présidence du Sénat le 7 avril 2011

PROPOSITION DE LOI

MODIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

tendant à proroger le mandat des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger,

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.)

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir le(s) numéro(s) :

Sénat : Première lecture : **146** (2009-2010), **218, 219** et T.A. **53** (2010-2011)

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : Première lecture : **3115, 3285** et T.A. **643**

Article 1^{er}

- ① Le renouvellement de la série B (Europe, Asie et Levant) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2012 se déroulera en juin 2013.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1^{er} de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger dont le renouvellement est prévu en juin 2012 seront renouvelés en juin 2013.

Article 2

- ① Le renouvellement de la série A (Afrique, Amérique) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2015 se déroulera en juin 2016.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1^{er} de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 précitée dont le renouvellement est prévu en juin 2015 seront renouvelés en juin 2016.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2011.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER